

A l'attention de Madame Tania DAUCHY

Nanterre, le 7 décembre 2022

Madame la déléguée syndicale centrale CFE-CGC,

Votre courrier du 5 décembre 2022 dont nous avons pris connaissance ce mardi 6 décembre 2022, concernant la température (chauffage) sur le site d'Eureka a retenu toute notre attention. Celui-ci appelle les observations ci-après de notre part.

Dans le contexte de crise de l'énergie et de développement durable, le Gouvernement a mis en place un plan de sobriété énergétique. Parmi les mesures concernant les entreprises, figure la température maximale de chauffe dans les bureaux de 19 °C.

Manpower France s'est ainsi engagée dans la sobriété énergétique, au titre de laquelle la sobriété dans les locaux.

La consigne est à présent de respecter une température de chauffage de 19° C. D'autres mesures concernent notamment la gestion des températures durant les heures de fermetures des locaux.

Dans ce prolongement immédiat, pour la mise en route du dispositif, le gestionnaire du propriétaire des locaux d'Eureka a diminué la température de chauffage des surfaces les nuits et week-ends :

- Pour la semaine sur la plage de 21 heures à 6 heures. La température la nuit (mode « inoccupé ») en semaine est programmée à 17°C ;
- Pour les week-ends sur la plage du vendredi 21 heures au lundi 6 heures. La température la nuit (mode « inoccupé ») le week-end est programmée à 15°C.

Nous n'avions cependant pas été informés de la température de 15°C sur les plages de week-end. Ainsi, le basculement du mode « inoccupé » au mode « occupé » à partir de 6 heures n'a pas suffisamment permis la remontée en température des locaux pour l'arrivée des collaborateurs ce lundi 5 décembre matin.

Afin d'y remédier, une demande a été faite directement auprès du mainteneur (Sodexo FM), en charge de la maîtrise de l'outil de gestion de l'immeuble, pour une modification de la programmation afin que le changement de programme soit réalisé 2 heures plus tôt et ainsi d'avoir une consigne à 19°C dès 4 heures (versus 6 heures avant).

Il faut également préciser que ce démarrage, au demeurant un lundi matin, a été perturbé en raison de la chute brutale des températures, le système n'ayant pas eu le temps de se réguler compte-tenu du caractère exceptionnel du refroidissement, alors que nous avons eu jusqu'alors un automne particulièrement clément.

1/2

Après vérification, il ressort également des nouvelles programmations que, pour mettre en route le chauffage, le mode « occupé » d'un espace doit être activé par le collaborateur à son arrivée, ce, alors que les taux d'occupation de l'ensemble des espaces d'un plateau sont relativement faibles en particulier le matin et que cette manipulation n'est donc pas toujours opérée.

Nous avons conscience que ces désagréments de mise en route ont pu susciter de l'inconfort pour certains collaborateurs ainsi qu'une incompréhension et en avons fait part immédiatement au gestionnaire afin de pallier la situation et éviter autant que possible que de telles situations se reproduisent à l'avenir pour le bien-être de tous.

A l'heure actuelle, la situation est rétablie et le chauffage est de nouveau opérationnel pour l'ensemble du site.

Même si la réglementation actuelle ne contient aucune disposition fixant une température minimale pour des locaux à usage professionnel, l'entreprise, vigilante quant à la santé et au bien-être des collaborateurs du site d'Eureka, a pris cette situation avec tout le sérieux qui s'impose. Ainsi il sera assuré qu'il soit maintenu évidemment une température convenable pour l'ensemble des collaborateurs du site d'Eureka afin qu'ils se trouvent dans un environnement de travail habituel qui ne soit pas chauffé en dessous de 19°C.

Une visite des locaux du siège, en présence de Johann LASTERNAS, chef de service de la Direction des services coordonnés de la Qualité de vie au Travail et service de Coordination Prévention-Sécurité & Handicap, étant programmée avec les Représentants de proximité du Siège ce jeudi 7 décembre 2022, ces points pourront naturellement de nouveau être évoqués.

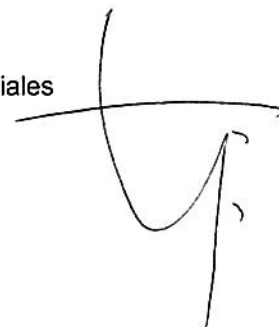
S'agissant du DUER par ailleurs, l'entreprise étudie actuellement sa réactualisation le cas échéant au regard de ces problématiques.

Nous vous informons par ailleurs qu'une communication va être adressée à l'ensemble des collaborateurs du siège afin que ceux-ci pensent à activer le mode « occupé » du chauffage à leur arrivée pour la mise en fonctionnement. A cette occasion, nous préciserons les coordonnées du service compétent afin que tout salarié qui serait confronté à une difficulté de chauffage (mise en fonctionnement, température inférieure à 19°C...), puisse immédiatement contacter l'équipe en charge de ces problématiques.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations,

**Fabrice LARCHER**

Directeur des Relations Sociales  
Manpower France



2/2